



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7391^e séance

Mardi 24 février 2015, à 10 h 10

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Liu Jieyi	(Chine)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Jordanie	M. Omaish
	Lituanie	M. Jusys
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M ^{me} Schwalger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant/M. Meek
	Tchad	M ^{me} Alingue
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Ivica Dačić, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Dačić.

M. Dačić (*parle en serbe; texte anglais fourni par la délégation*) : C'est un honneur pour moi de pouvoir prendre la parole devant le Conseil de sécurité en ma qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le plus important accord de sécurité régional au monde conclu en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. À ce titre, je vais présenter au Conseil le programme de la présidence serbe de l'OSCE. Je vais également fournir des informations aux membres sur un certain nombre d'autres questions qui revêtent une importance capitale pour la paix et la sécurité dans les régions euro-atlantique et eurasiennne.

La Serbie assume la présidence de l'OSCE durant la pire crise sécuritaire qu'ait connue l'Europe depuis la fin de la guerre froide. La méfiance et les divisions, les politiques de confrontation et la logique du jeu à somme nulle minent l'approche coopérative de la sécurité qui est au cœur de l'ensemble des engagements et principes de l'OSCE.

L'OSCE en 2015 est très différente de ce qu'elle était il y a tout juste deux ans. La crise qui touche l'Ukraine et ses alentours reste la préoccupation de sécurité dominante en Europe, comme en 2014, mais ses répercussions sont beaucoup plus vastes. Aujourd'hui, l'OSCE est confrontée à des divisions, une concurrence et une confrontation institutionnelles croissantes dans un contexte de perceptions qui s'excluent mutuellement; pourtant, la crise actuelle met en évidence les forces et les atouts durables de l'OSCE en tant qu'organisation la mieux placée pour rapprocher des positions de plus

en plus éloignées et faciliter la recherche concertée de solutions.

La réaction de l'OSCE face à la crise actuelle montre une fois de plus l'importance du rôle qu'elle joue dans la sécurité européenne. Cette organisation a montré qu'elle était capable d'agir efficacement au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Le déploiement de deux missions de terrain de l'OSCE – la Mission spéciale d'observation déployée en Ukraine et la Mission d'observation déployée aux points de passage russes de Gukovo et Donetsk – est l'exemple le plus visible de la capacité de l'OSCE à mener une action collective même durant une crise faisant apparaître des divisions marquées.

L'OSCE a toujours cherché à régler la crise actuelle par des moyens diplomatiques. La Serbie fait aujourd'hui tout ce qui est en son pouvoir pour poursuivre ces efforts de manière impartiale et transparente. Notre première priorité est de protéger la nature non exclusive et coopérative des activités de l'OSCE et d'empêcher que la crise ne débouche sur un affrontement plus large. La Serbie reconnaît que l'OSCE et la sécurité européenne se trouvent à un tournant, et elle est pleinement décidée à travailler avec les principales parties prenantes afin de rétablir la paix et la stabilité en Ukraine. Nous ne ménageons aucun effort pour rétablir la confiance entre les États participants et pour relancer notre action commune afin de réaliser la vision d'une communauté soucieuse de sécurité dans les régions euro-atlantique et eurasiennne.

Je tiens à saluer personnellement les efforts inlassables déployés par la présidence suisse de l'OSCE en 2014, en particulier ceux de mon collègue, le Ministre suisse des affaires étrangères, M. Didier Burkhalter, pour faciliter un processus politique visant à apaiser la crise. Je tiens également à remercier l'Ambassadrice Heidi Tagliavini, ma représentante spéciale en Ukraine et auprès du Groupe de contact trilatéral, de sa volonté inébranlable d'aider les parties à s'engager dans la voie de la paix. Je salue également les efforts dévoués de la Mission spéciale d'observation.

Depuis mon accession à la présidence de l'organisation au début de l'année, mon programme a été accaparé par la crise politique en cours et l'escalade de la violence en Ukraine. Un nombre croissant de personnes dans l'est de l'Ukraine sont touchées par la violence récurrente. Des civils ont été successivement délogés de leurs foyers et cherchent désespérément à se rendre en lieu sûr. Au total, on compte plus d'un million

de personnes déplacées, plus de 5 000 morts et plus de 12 000 blessés. Il est donc grand temps que la paix s'enracine. L'ensemble de mesures annoncées à Minsk le 12 février est la meilleure feuille de route disponible en vue de rétablir le calme dans l'est du pays. Nous espérons que la volonté politique manifestée par les signataires de l'ensemble de mesures adoptées à Minsk prévaudra afin de faire taire les armes et d'alléger les souffrances humaines.

L'Ukraine se trouve à un tournant; il faut respecter pleinement le cessez-le-feu pour favoriser la mise en œuvre des autres mesures, notamment le retrait des armes les plus meurtrières et du matériel lourd. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE est prête et disposée à jouer son rôle pour faciliter, observer et superviser ces activités cruciales, en étroite coordination avec le Groupe de contact trilatéral. S'il est compréhensible que l'on continue pour le moment de donner priorité à la mise en œuvre des aspects militaires du deuxième accord de Minsk, nous ne devons pas perdre de vue les aspects non militaires de cet arrangement, notamment le rétablissement absolument nécessaire des liens socioéconomiques, les élections locales et la réforme constitutionnelle.

En ce qui concerne la situation humanitaire, je tiens à souligner l'importance de la coordination et de la coopération entre l'OSCE et les organismes compétents des Nations Unies. Si la Mission d'observation n'est pas une présence humanitaire, elle est bien placée – compte tenu du grand nombre d'observateurs déployés dans la zone de conflit – pour contribuer à identifier les besoins humanitaires urgents. Je salue l'étroite coopération entre l'OSCE et l'ONU sur le terrain concernant les questions humanitaires et la protection des droits de l'homme.

Pour ce qui est des questions relatives aux frontières, je tiens à souligner l'importance permanente de la Mission d'observation de l'OSCE déployée aux points de passage russes de Gukovo et Donetsk. En dépit de la portée limitée de ses opérations, elle reste la seule présence internationale à la frontière russo-ukrainienne. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE continuera d'effectuer des patrouilles sur des sites du côté ukrainien de la frontière, mais le renforcement des activités de surveillance de la frontière dépendra des conditions de sécurité sur le terrain. J'espère sincèrement que dans les semaines et les mois à venir, nous parviendrons à renforcer les mesures récemment adoptées à Minsk dans l'intention de rétablir la paix dans l'est de l'Ukraine. La

présidence serbe continuera de faire tout son possible pour contribuer à la réalisation de cet objectif.

Nous ne devons pas oublier les effets néfastes de la crise à l'intérieur et aux alentours de l'Ukraine sur les autres questions inscrites à l'ordre du jour de l'OSCE, en particulier les conflits prolongés en République de Moldova et dans le sud du Caucase. Plus particulièrement, alors que nous nous préparons à commémorer le quarantième anniversaire de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe cette année, nous devons trouver des moyens de rétablir la confiance et de relancer les efforts conjoints afin de renforcer la sécurité dans toute la région de l'OSCE. Nous devons garder un œil attentif sur la perspective stratégique générale de la sécurité européenne, et nous devons continuer de défendre nos valeurs et nos principes communs, qui sont consacrés par l'Acte final et d'autres documents historiques de l'OSCE. Je suis fermement convaincu que l'OSCE a un rôle crucial à jouer dans l'architecture globale de la sécurité européenne en tant que structure ouverte pour le dialogue, le renforcement de la confiance et le rapprochement entre les positions de plus en plus éloignées de l'Est et de l'Ouest. Cette conviction se retrouve dans la devise de la présidence serbe – « Rétablir la confiance afin d'élaborer un programme positif pour l'avenir » – et nous n'épargnerons aucun effort pour poursuivre cet objectif.

À cet égard, je me félicite de la création du Groupe de personnalités éminentes sur la sécurité européenne en tant que projet commun, qui a été lancé au mois de décembre à Bâle, au cours de la réunion annuelle du Conseil ministériel de l'OSCE. Je suis convaincu que ce Groupe est à même de générer des idées novatrices susceptibles de nous aider à retrouver l'esprit d'Helsinki, et j'attends avec intérêt ses recommandations sur la façon de substituer à l'actuelle culture de confrontation une culture de coopération et d'action commune.

La Serbie considère le règlement des conflits prolongés comme une question prioritaire de l'ordre du jour de l'OSCE. Toutes les parties doivent intensifier leurs efforts dans les formats convenus pour abandonner le statu quo actuel et faire preuve d'une plus grande volonté politique de progresser vers un règlement pacifique. Nous sommes d'avis que des mesures concrètes, même modestes, contribueront à améliorer la confiance entre les parties et ouvriront la voie à une prise en charge efficace des problèmes.

Je suis particulièrement préoccupé par les faits survenus récemment dans le Haut-Karabakh. Les trois réunions tenues l'an dernier entre les Présidents de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan témoignaient de manière encourageante d'un regain d'ouverture au dialogue. Depuis lors, cependant, nous observons une forte détérioration de la situation sur le terrain et un ralentissement du processus politique. La présidence serbe de l'OSCE continue d'étayer les efforts des coprésidents du Groupe de Minsk visant à faciliter les réunions de haut niveau et à examiner, en collaboration avec les parties, toutes les possibilités qui permettraient d'aboutir à un règlement attendu depuis longtemps. Ce mois-ci, à Munich, je me suis entretenu avec les coprésidents et mon représentant personnel afin de débattre de nouvelles mesures destinées à réduire les tensions dans la région. À cette occasion, j'ai également discuté de la situation avec les Ministres des affaires étrangères de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan. Je poursuivrai mon dialogue avec les dirigeants de la région lorsque je leur rendrai visite dans quelques mois.

La présidence serbe continue par ailleurs de soutenir l'étroite coopération de l'OSCE avec l'ONU et l'Union européenne en coprésidant les discussions internationales de Genève. Notre cofacilitation avec l'Union européenne du Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention nous aide à garantir la sécurité et la sûreté des personnes vivant à proximité de la frontière administrative de l'Ossétie du Sud. L'OSCE ne cesse d'encourager la reprise rapide des réunions du Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention de Gali. L'OSCE envisage toujours dans son programme la possibilité d'assurer une certaine forme de présence en Géorgie, et ce en vue de renforcer son appui tant au Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention qu'aux discussions de Genève.

Il est regrettable que le processus « 5+2 » pour le règlement du conflit en Transnistrie se soit interrompu ces derniers mois. J'ai l'intention d'essayer de relancer le processus. Mon représentant spécial s'est récemment rendu à Chisinau et à Tiraspol précisément à cette fin. Nous espérons que la mise en place du nouveau Gouvernement en République de Moldova y contribuera également. La reprise du rythme régulier des réunions officielles du groupe des « 5+2 » au cours de cette année constitue la première étape. Ce qui est nécessaire maintenant, c'est la volonté politique d'aller de l'avant et de faire des progrès tangibles, qui profiteraient aux populations des deux côtés du fleuve Nistru/Dniestr.

Il y a quelques années, les Balkans occidentaux étaient rongés par des conflits de nature similaire. Aujourd'hui, cependant, la coopération et le règlement des différends par des moyens pacifiques prévalent. Nous avons décidé d'inclure dans le programme de notre présidence, comme question prioritaire, la promotion de la coopération dans les Balkans occidentaux, ce qui est la preuve éloquente que, aussi élevés et enracinés qu'ils soient, les obstacles sur le chemin de la paix peuvent être surmontés grâce au discernement politique et à la bonne volonté.

Les activités de l'OSCE en Ukraine et dans les zones touchées par les conflits prolongés soulignent le rôle fondamental que jouent les organisations régionales en matière de maintien de la paix et de la sécurité dans leurs régions respectives, comme prévu au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. La présidence serbe poursuivra les efforts entrepris sous la présidence suisse pour développer davantage le rôle de l'OSCE en tant qu'accord régional au titre du Chapitre VIII. L'OSCE est prête à mettre son expérience à la disposition du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix. À l'heure où nous parlons, les membres du Groupe se trouvent à Vienne, où ils rencontreront des représentants compétents de l'OSCE, de même que des représentants des États participants.

Les activités de lutte antiterroriste menées par l'OSCE sont un autre exemple de la contribution substantielle que les organisations régionales agissant en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies peuvent apporter aux efforts entrepris par l'ONU pour lutter contre le terrorisme. Les récents événements ont souligné la nécessité pour la communauté internationale de rester vigilante et d'unir ses forces pour combattre ce phénomène profondément inquiétant. Je me réjouis de constater l'étroite collaboration de l'OSCE avec pratiquement toutes les entités du système des Nations Unies faisant partie de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme. Les avantages de ce type de collaboration sont légion. Nous sommes déterminés à tirer le plus grand parti possible de toutes les occasions de collaboration à l'avenir.

Comme nous le savons, l'OSCE et l'ONU ont des intérêts communs dans plusieurs zones de la région de l'OSCE. Le renforcement de la coopération nous permettra d'optimiser les synergies à l'échelle mondiale, régionale et locale. Dans le même temps, nous utiliserons les ressources existantes de manière plus efficace et exploiterons les moyens disponibles sur le terrain,

comme le font les opérations de l'OSCE sur le terrain. Au cours du Conseil ministériel de 2014 qui s'est tenu à Bâle, les États participants de l'OSCE se sont engagés à lutter contre le phénomène des combattants terroristes étrangers, ainsi que contre les enlèvements et les prises d'otages contre rançon par les groupes terroristes. Les deux déclarations ministérielles étayaient les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Grâce à sa vision globale de la sécurité, l'OSCE joue non seulement un rôle important dans la lutte contre le terrorisme, mais aussi s'emploie à prévenir les divergences au sein des sociétés et à favoriser la tolérance et la non-discrimination. Notre présidence prêtera une attention particulière au phénomène des combattants terroristes étrangers ainsi qu'à l'extrémisme violent et à la radicalisation conduisant au terrorisme, et en particulier à la radicalisation des jeunes. Nous allons organiser une conférence d'experts pour l'ensemble de l'OSCE sur la lutte antiterroriste à Vienne, le 30 juin et le 1^{er} juillet. L'OSCE est bien placée pour contribuer, par l'intermédiaire des États participants et de ses opérations sur le terrain, à la promotion des approches à base communautaire visant à lutter contre l'extrémisme violent, y compris grâce à la participation des jeunes, des femmes et de la société civile. Nous discutons également de cette question avec nos partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération.

Le partenariat entre l'ONU et l'OSCE est essentiel pour relever les défis sécuritaires dans les régions euro-atlantique et eurasiennne. L'OSCE participe au dialogue politique, à la coordination et à l'échange d'informations avec l'ONU sur les questions thématiques et régionales, tant au niveau politique qu'à celui des experts. Toutes les structures de l'OSCE coopèrent avec un large éventail d'entités des Nations Unies en vue de renforcer la sécurité dans les trois dimensions à travers toute la zone de l'OSCE et dans les régions adjacentes. Nous apprécions grandement cette étroite collaboration. Nous souhaitons la rendre plus fonctionnelle et l'axer sur les résultats grâce à une refonte du dialogue entre nos personnels, aux échanges ciblés de personnel et à la mise en œuvre pragmatique du cadre institutionnel existant.

L'OSCE s'est en outre engagée à créer de nouvelles synergies avec l'ONU dans les principales régions d'intérêt commun, à savoir l'Europe de l'Est, l'Europe du Sud-Est, le Caucase, l'Asie centrale et l'Afghanistan, ainsi que le sud de la Méditerranée. Les opérations de l'OSCE et des Nations Unies sur le terrain constituent

des atouts précieux, et leur potentiel pour la coopération doit être exploité au maximum. L'OSCE est désireuse d'intensifier son partenariat avec l'ONU. J'espère que nous pourrions transformer les idées créatives en matière de coopération en initiatives couronnées de succès.

Je remercie les membres du Conseil de leur attention et suis disposé à répondre à toutes leurs questions.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Dačić de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux d'accueillir au Conseil de sécurité le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Ivica Dačić, en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et nous le remercions de son exposé très complet.

La Fédération de Russie a toujours plaidé en faveur de l'amélioration et du développement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les mécanismes régionaux et sous-régionaux sur la base de la Charte des Nations Unies, et notamment du Chapitre VIII. C'est sur ce fondement que la coopération entre l'ONU et l'OSCE doit reposer. La coopération entre les deux organisations est régulière et multilatérale. Elle porte sur tous les aspects de la sécurité, y compris les questions multidimensionnelles. L'OSCE a vocation à compléter l'ONU dans le règlement des problèmes de portée mondiale et à contribuer à la mise en œuvre des mécanismes convenus à l'échelle internationale dans les domaines relevant de sa responsabilité régionale et conformément à son mandat.

La Russie entend coopérer de façon constructive avec le Président en exercice serbe de l'OSCE. Nous appuyons la politique qu'il a adoptée en vue de rétablir la confiance et de mettre en place un programme positif tourné vers l'avenir. Nous sommes convaincus qu'il dirigera l'Organisation avec impartialité, en tenant compte des intérêts de tous les États participants, et il peut compter sur notre appui dans cette entreprise. À notre avis, l'activité de l'Organisation doit se concentrer cette année sur la poursuite du dialogue politique dans le cadre du processus «Helsinki+40» que nous avons appuyé dès le début, et ce dans l'optique de trouver une issue à la crise dans laquelle se trouve plongée la sécurité européenne, de contribuer au règlement du

conflit en Ukraine grâce à la participation de l'OSCE au Groupe de contact trilatéral et d'appuyer les travaux de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine. Il convient également de commémorer comme il se doit à l'OSCE le soixante-dixième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le sujet brûlant de la lutte contre le terrorisme et le trafic de drogues figure à l'ordre du jour. À cet égard, nous estimons qu'il est important d'organiser une conférence de l'OSCE sur la menace que représentent les combattants terroristes étrangers afin d'endiguer la propagation des idéologies terroristes et extrémistes, de prévenir la radicalisation sociale et politique des esprits et de lutter contre les menaces que font peser les stupéfiants en provenance de l'Afghanistan.

La situation actuelle rend nécessaire l'organisation d'une conférence sur la défense des chrétiens, à l'instar des deux réunions consacrées à l'islamophobie et à l'antisémitisme qui ont été organisées en 2014. Il serait également utile d'organiser un séminaire autour d'une analyse comparée des méthodes d'organisation et d'observation des élections employées par l'OSCE, la Communauté d'États indépendants et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, dans lequel on procède notamment à une analyse de la conduite des campagnes électorales en complément de l'analyse globale de la législation électorale des pays de l'OSCE qui a été réalisée par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE en 2013, à l'initiative de la Russie et du Bélarus.

Le conflit ukrainien a confirmé que l'OSCE gardait toute sa pertinence dans l'ensemble de la zone européenne. Afin de réaliser tout son potentiel, l'Organisation doit maintenir sa politique de refus de la confrontation et replacer le débat dans un cadre constructif. Ce n'est qu'ainsi que nous serons en mesure de résoudre les problèmes systémiques qui se sont accumulés.

Le quarantième anniversaire de l'OSCE cette année est l'occasion idéale de s'atteler à une mise à jour du système de sécurité européen. Il y a lieu de réaffirmer les principes fondamentaux de l'Acte final d'Helsinki et des dispositions de la Charte de sécurité européenne et de prendre des mesures pour assurer le respect du principe de l'indivisibilité de la sécurité et l'exécution de l'engagement pris par les États de ne pas renforcer leur sécurité au détriment de celle des autres. Nous comptons que l'OSCE se penchera à nouveau sur la question de la mise en place d'un

espace militaro-politique, économique et humanitaire unique allant de l'Atlantique au Pacifique, ainsi que sur l'incorporation des processus d'intégration, ce que l'on appelle l'intégration des intégrations.

Je voudrais, par ailleurs, évoquer l'importance d'une relance d'un débat de fond sur la réforme de l'OSCE. La Russie a appuyé l'idée de la création d'un groupe des sages de l'OSCE sur les questions de la sécurité en Europe et a dépêché l'un de ses politologues de premier plan pour y participer. Nous espérons que la contribution intellectuelle de ce groupe permettra de relancer à l'OSCE un vaste débat sur les questions essentielles de sécurité.

Dans l'ensemble, nous nous félicitons des efforts déployés par l'OSCE pour contribuer au règlement du conflit en Ukraine. Nous avons pu obtenir des résultats positifs au sein du Groupe de contact, auquel participe la Représentante spéciale du Président en exercice en Ukraine, M^{me} Heidi Tagliavini. Nous sommes satisfaits de l'adoption, le 12 février, d'un ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk ainsi que de l'adoption de la résolution 2202 (2015), qui a entériné cet ensemble de mesures. Il importe, à présent, de faire en sorte que toutes les parties au conflit mettent cet accord en œuvre. L'OSCE a déjà commencé à définir des modalités et mesures concrètes à cette fin.

Nous nous félicitons du rôle actif joué par la Mission spéciale d'observation, dont les tâches prioritaires, à nos yeux, consistent à surveiller l'application du cessez-le-feu et le retrait des armes lourdes, à contribuer au dialogue national et à apporter son concours aux enquêtes sur les violations du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme. Nous suivons avec attention les rapports de la Mission, qui ne doivent faire l'objet d'aucune censure. Les cas de pressions et d'agressions dont ont fait l'objet des observateurs sont intolérables et la sécurité des observateurs doit être absolument garantie. La Mission spéciale d'observation joue un rôle déterminant dans le suivi de l'application des Accords de Minsk du 12 février. La vérification impartiale à laquelle procède la Mission spéciale d'observation doit porter sur tous les aspects des accords conclus à Minsk le 12 février et sur toute la zone de cessez-le-feu et de retrait des armes lourdes. Nous comptons que la Mission nous maintiendra rapidement et régulièrement informés dans ses rapports de la situation sur l'ensemble de ce territoire. À cet égard, elle est appelée à jouer un rôle important dans la coordination étroite avec toutes les

personnes et structures responsables à Kiev, Donetsk et Louhansk.

Cela étant, la Mission spéciale d'observation ne doit pas relâcher son attention sur les autres régions d'Ukraine situées en dehors du sud-est du pays. Nous appuyons la Mission spéciale d'observation sur le plan financier, matériel, ainsi que des ressources humaines, et nous sommes favorables au renforcement de ses capacités. Nous continuons à rechercher des spécialistes pour y travailler, eu égard à ses besoins croissants.

Dans l'ensemble, nous sommes satisfaits du travail effectué par les observateurs de l'OSCE aux points de passage de la frontière entre la Russie et l'Ukraine à Donetsk et Goukovo. Il permet d'appréhender clairement la véritable situation des réfugiés et, en dépit de toutes les conjectures fantaisistes, de confirmer l'absence de déploiement de troupes russes. Nous ne voyons pas la nécessité d'élargir leur mandat à toute l'étendue de la frontière russo-ukrainienne située dans les oblasts de Donetsk et Louhansk, dans la mesure où cela ne correspondrait pas à la Déclaration de Berlin adoptée le 2 juillet 2014 par les Ministres des affaires étrangères de la Fédération de Russie, de la France, de l'Allemagne et de l'Ukraine et qui a donné lieu au déploiement des observateurs de l'OSCE. Sur cette question, il est nécessaire de parvenir à un accord avec les milices populaires, qui sont l'une des parties au conflit.

Nous prenons note de la volonté du BIDDH de l'OSCE d'envoyer des observateurs surveiller les élections dans le Donbass, une fois que seront réglés et arrêtés tous les aspects liés à leur organisation et à leur conduite, conformément à l'ensemble de mesures adoptées le 12 février. De la façon dont se déroulent ces élections dépendra en grande partie la suite du processus politique de règlement du conflit. Il sera notamment nécessaire de tenir compte du fait qu'un grand nombre d'habitants ont été contraints de quitter la zone de conflit et se trouvent actuellement dans d'autres régions de l'Ukraine ou à l'étranger.

M. González de Linares Palou (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie vivement de son exposé le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, M. Ivica Dačić.

L'Espagne reconnaît l'importance que revêt la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales de sécurité et considère

que, dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, cette coopération est appelée à contribuer de manière significative au maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, nous pensons qu'il existe une ample marge de manoeuvre en matière de coopération entre l'ONU et l'OSCE aux fins de la promotion de la sécurité collective dans la région de l'OSCE et, tout particulièrement, en ce moment, de la recherche d'une solution au conflit en Ukraine et de l'acheminement de l'aide humanitaire à la population.

L'attachement de l'Espagne à l'OSCE remonte à l'origine de l'Organisation. Nous avons participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et avons signé l'Acte final d'Helsinki, dont nous célébrons le quarantième anniversaire cette année. Plus récemment, nous avons, comme les membres du Conseil le savent, présidé l'Organisation en 2007. Je tiens à assurer M. Dačić qu'il peut compter sur l'appui de l'Espagne dans la mise en œuvre de ses priorités, dont beaucoup sont aussi les nôtres au sein de l'organisation qu'il préside.

Tout d'abord, nous appuyons les efforts que déploie actuellement l'OSCE et son président en exercice pour contribuer à un règlement de la crise en Ukraine. L'Espagne est consciente de l'immense tâche à laquelle le Président en exercice doit faire face en ce moment en raison du rôle précis qu'il s'est vu confier dans cette crise sur le plan de la sécurité, laquelle est, à notre avis, la plus importante que la région de l'OSCE ait connue depuis la fin de la guerre froide. L'Espagne est convaincue que les accords conclus à Minsk le 12 février – que le Conseil de sécurité a approuvés et dans lesquels un rôle important est réservé à l'OSCE – est une occasion d'aller de l'avant sur la voie d'un règlement pacifique du conflit, et ce dans le respect de la souveraineté, de l'unité, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Je voudrais à cet égard remercier la France et l'Allemagne de leur initiative, et leur exprimer notre plein appui

Nous appuyons aussi le travail louable qu'accomplit la Mission spéciale d'observation de l'OSCE, à laquelle l'Espagne contribue en fournissant des ressources humaines et financières et à laquelle nous continuerons de prendre part. Nous pensons qu'il faut que la Mission soit continuellement dotée des ressources dont elle a besoin. Nous reconnaissons et apprécions vivement aussi l'excellent travail effectué par l'Ambassadrice Tagliavini, Représentante spéciale du Président en exercice du Groupe de contact trilatéral.

En outre, nous nous félicitons de l'importance qu'attache le Président en exercice à la poursuite de l'action menée pour parvenir au règlement de conflits de longue date dans le cadre des formats convenus pour chaque cas. Nous jugeons très adéquate son approche favorisant les petits pas visant à accroître la confiance entre les parties avant de passer aux questions essentielles de fond.

La lutte contre le terrorisme, identifiée par le Président en exercice comme l'une de ses priorités, est un autre domaine où l'OSCE peut compter sur la coopération active de l'Espagne. Nous sommes conscients de l'importance croissante des menaces transnationales, comme la menace à la cybersécurité et la criminalité organisée et ses liens avec le trafic de drogues, les questions de sécurité et la gestion des frontières. Nous le sommes également du risque de prolifération des armes de destruction massive. Dans tous ces domaines, le Président en exercice de l'OSCE peut compter sur l'appui et les capacités de mon pays.

Pour ce qui est des stratégies antiterroristes, il est essentiel que nous attachions une importance toute particulière aux causes et à la prévention du radicalisme violent. L'Espagne, de concert avec la Turquie, a été à l'origine de l'Alliance des civilisations, un instrument fondamental pour la promotion du dialogue tout en luttant contre l'intolérance et la radicalisation, et l'OSCE, qui fait partie du Groupe des amis de l'Alliance, y participe activement. Nous devons non seulement appuyer l'Alliance sur le plan politique, mais lui donner également les moyens qui lui permettent d'agir efficacement dans ce domaine.

L'Espagne se prévaut aussi d'une longue tradition dans le domaine de la médiation et de la promotion du dialogue. Nous nous félicitons de l'existence d'un cadre d'association ONU/OSCE pour la médiation et nous voudrions mettre à la disposition du Président en exercice notre expérience et nos initiatives récentes en la matière, en particulier celle visant à promouvoir la médiation en Méditerranée, lancée conjointement avec le Maroc.

S'agissant de la dimension politique et militaire, l'Espagne estime que les mesures visant à renforcer la confiance et la sécurité sont un élément essentiel pour la sécurité militaire dans l'espace OSCE. Le conflit en Ukraine a clairement montré que la transparence militaire entre les États participants en matière de maîtrise des armements est un aspect particulièrement important de la sécurité européenne.

En conclusion, je voudrais souligner que l'ampleur de la crise en Ukraine ne doit pas nous faire oublier que de nombreuses autres menaces à la sécurité dans la zone OSCE proviennent de la Méditerranée. L'Espagne est déterminée à renforcer les relations et le dialogue entre l'OSCE et les partenaires de coopération en Méditerranée, une région qui offre de grandes possibilités mais qui pose aussi de grands défis.

M. Jusys (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité à M. Ivica Dačić en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe (OSCE), et à le remercier de son exposé.

Il y a 40 ans, l'Acte final d'Helsinki énonçait des principes fondamentaux régissant les relations de Vancouver à Vladivostok : non-recours à la force, non-violation de la souveraineté des États et respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Tandis que nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de la Charte des Nations Unies et le quarantième anniversaire de l'Acte final d'Helsinki, nous devons réaffirmer notre attachement aux fondements constitutionnels de l'ONU et de l'OSCE.

Les fondements mêmes de l'ONU ont été sérieusement ébranlés, la Charte des Nations Unies et l'Acte final d'Helsinki ayant été violés par l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine et par son occupation de la Crimée. L'encre de la résolution 2202 (2015) n'avait pas encore séché que des militants appuyés et commandés par la Russie bombardaient Debaltsevo, Gorlivka et Pervomaysk. La résolution demande à toutes les parties, notamment la Russie, d'honorer les engagements pris aux termes des accords de Minsk.

L'OSCE joue un rôle central. Elle est chargée de faciliter la mise en œuvre de tous les accords de Minsk. Mais le problème, c'est l'interdiction d'accès. Il faut que la Mission spéciale d'observation de l'OSCE puisse s'acquitter de ses tâches d'observation et de vérification. L'interdiction d'accès imposée par les militants pro-russes constitue une violation de la résolution 2202 (2015).

La surveillance efficace de la frontière russo-ukrainienne serait une autre mesure déterminante, mais jusqu'à présent, la Russie s'y est opposée afin de faire perdurer le conflit dans l'est de l'Ukraine. À cet égard, je me demande si le Président en exercice de l'OSCE envisage la possibilité d'une coopération entre l'ONU

et l'OSCE en vue de garantir un contrôle total et une surveillance intégrale de la frontière russo-ukrainienne, dont l'OSCE ne contrôle actuellement que 80 mètres.

Les conflits prolongés en Europe couvent depuis longtemps. La tendance à la violence dans le Haut-Karabakh est inquiétante. Il est clair qu'il faut une implication politique au plus haut niveau afin d'empêcher que la situation ne devienne incontrôlable. La Russie met tout en œuvre pour entraver le processus d'intégration de la Moldova à l'Europe. Les négociations au format cinq plus deux ont été prises en otages par la région séparatiste de la Transnistrie et ses parrains politiques, qui conditionnent tout accord sous l'égide des cinq plus deux.

Les prétendus accords entre la Russie et les régions géorgiennes de l'Abkhazie et de Tskhinvali ne sont guère qu'une annexion déguisée et une violation des principes du droit international et des engagements pris par le Président russe, M. Medvedev, en 2008. À cet égard, nous nous demandons si le Président en exercice de l'OSCE compte réagir à la dernière annexion d'un territoire géorgien – au fait, quand est-ce que la Russie et Tskhinvali ont signé le prétendu accord d'intégration?

Attiser les conflits qui durent depuis longtemps dans cette partie du monde doit être aussi perçu dans le contexte du démantèlement du système européen de maîtrise des armes classiques, d'instauration de la confiance et de renforcement de la sécurité. La Lituanie demande que soient pleinement honorés et réaffirmés les engagements existants, en particulier le Document de Vienne. L'OSCE a déjà fait des progrès concrets dans ses efforts visant à mener à terme les processus internationaux de renforcement de la transparence dans le cyberspace. Elle a pris des mesures de confiance afin de réduire les risques de conflit découlant de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. L'OSCE contribue aussi aux débats en mettant en commun les pratiques optimales et les enseignements tirés.

Nous nous félicitons de l'accent mis par le Président en exercice sur l'application de la Déclaration de Bâle sur la lutte contre les combattants terroristes étrangers, les enlèvements et la prise d'otages contre rançons. Une coordination efficace entre l'Organisation des Nations Unies, l'OSCE, l'OTAN et l'Union européenne est essentielle, et nous l'appuyons.

Cette année marque le quinzième anniversaire de la résolution 1325 (2000) sur le rôle des femmes dans

la paix et la sécurité. Afin de s'assurer qu'il sera tenu compte des expériences de la région de l'OSCE dans l'examen commandé par l'ONU, la Lituanie organisera en avril un séminaire sur les femmes et la paix et la sécurité à Vilnius.

Les libertés fondamentales et les droits de l'homme sont menacés dans certaines régions de la zone de l'OSCE. Les institutions de l'OSCE, ainsi que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, devraient adopter une approche dynamique en matière de lutte contre les violations des droits de l'homme en Crimée illégalement annexée et dans les régions contrôlées par les groupes armés dans l'est de l'Ukraine. L'Organisation des Nations Unies, l'OSCE et le Conseil de l'Europe doivent avoir un accès sécurisé, sûr et sans entraves à l'ensemble du territoire ukrainien, y compris la Crimée.

La propagande incitant à la haine et au nationalisme agressif diffusée par les médias publics montre qu'il importe de promouvoir la tolérance et la non-discrimination et de placer les libertés fondamentales, en particulier la liberté d'expression et la liberté de la presse, au premier rang des priorités de l'OSCE.

Nous attendons avec intérêt que se poursuive la coopération entre l'OSCE et l'ONU, à la recherche d'une solution durable pour la sécurité européenne.

M. Olgún Cigarroa (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance consacrée à la question de la coopération entre l'ONU et les organisations et accords régionaux. Nous remercions également le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Ivica Dačić, de son exposé.

Alors que nous commémorons les 40 ans de l'Acte final d'Helsinki, il nous paraît opportun de réfléchir à la contribution qu'apporte l'OSCE à la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Pour le Chili, une action collective est impérative si nous voulons faire face aux menaces, tant traditionnelles qu'émergentes, qui pèsent sur la paix et la sécurité, et cette action doit être renforcée par la coopération avec les organisations et accords régionaux. C'est l'interprétation que nous donnons au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Hier, alors que le Conseil contemplant notre histoire et réaffirmait avec force les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies (voir S/PV.7389), ma

délégation a souligné le fait que ces principes, auxquels il est impossible de déroger et qui guident les relations entre les États, restaient pleinement en vigueur. Ces valeurs et ces normes orientent également l'action de l'OSCE pour contribuer à régler les situations qui font actuellement peser une menace sérieuse sur la stabilité de la région et la sécurité mondiale, ainsi que les conflits qui durent depuis des années. Nous rappelons que l'intégrité territoriale et la souveraineté des États doivent être respectées.

Dans le cadre de notre réflexion sur les travaux de l'OSCE, le Chili tient à insister sur la promotion du développement sans exclusion pour le relèvement de sociétés fracturées – une notion qui s'articule également avec la prévention des conflits et la consolidation de la paix, et qui correspond à un modèle de développement encourageant la stabilité politique, la gouvernance démocratique et la cohésion sociale. Nous rappelons qu'il est fondamental dans ce contexte d'intégrer de manière transversale la problématique hommes-femmes.

L'OSCE a contribué au règlement des conflits et à la stabilité en Europe, et œuvre à instaurer la confiance et la sécurité, dans le cadre d'un programme positif pour l'avenir. Nous estimons que l'organisation a été pour ses pays membres un appui dans les moments difficiles, lorsque certaines situations ont affecté la stabilité régionale, la sécurité et la paix mondiale. Dans ce contexte, nous tenons à souligner l'appui que l'OSCE apporte à la démocratie, à l'état de droit et aux droits de l'homme via ses mécanismes et opérations sur le terrain, dans le cadre de questions inscrites ou non à l'ordre du jour du Conseil.

L'intervention du Ministre Dačić a clairement montré que le principal défi de l'organisation serait d'entretenir l'héritage de dialogue et de compromis, de règlement pacifique des différends, de promotion des mesures de confiance mutuelle et d'application des concepts de solidarité, de responsabilité et de coopération, qui a caractérisé l'organisation. L'OSCE est un espace de dialogue et un mécanisme de stabilité qui reste indispensable, d'autant plus lorsque l'on tient compte des défis auxquelles la région est actuellement confrontée.

Pour terminer, le Chili partage les principes, les valeurs et les objectifs sur lesquels repose l'OSCE et qu'elle promeut, parce que nous pensons qu'il est essentiel que les mécanismes et organismes régionaux renforcent l'efficacité de l'action universelle en favorisant les conditions nécessaires qui contribuent à la pérennité de

la stabilité, de la paix et de la compréhension entre les communautés et les peuples.

M^{me} Schwalger (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Nous félicitons le Ministre Ivica Dačić, en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de ses efforts pour consolider ses activités en encourageant la stabilité et la sécurité régionales. Nous avons conscience des difficultés que recèle ce rôle.

En tant qu'organisation régionale, l'OSCE a des fonctions importantes liées à toute la gamme des activités entrant dans le mandat du Conseil de sécurité, de l'alerte rapide à la prévention des conflits, en passant par la gestion et le règlement des conflits et l'élimination de leurs causes profondes. Nous sommes très favorables à la coopération entre le Conseil de sécurité et l'OSCE, non seulement pour les crises immédiates, mais également pour toutes les questions liées à la paix et à la sécurité dont s'occupe l'OSCE.

En particulier, nous saluons et appuyons fermement l'implication de l'OSCE dans la situation en Ukraine, ainsi que ses efforts pour lui trouver un règlement pacifique. En tant que membres du Conseil, nous devons continuer à jouer le rôle qui nous revient et à faire tout ce qui est en notre pouvoir, y compris en continuant de faire pression sur les parties pour qu'elles respectent les engagements pris à Minsk, le plus urgent étant d'observer le cessez-le-feu et de retirer les armes lourdes.

En adoptant la résolution 2202 (2015) à l'unanimité, le Conseil de sécurité a envoyé un signal fort quant au fait qu'il soutient l'OSCE dans les activités qu'elle mène en Ukraine, en particulier s'agissant du suivi et de la vérification du régime de cessez-le-feu. Il est inacceptable que les séparatistes n'aient pas garanti à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE un accès sûr et sans danger à certaines zones, notamment Debaltseve. Sans ces garanties de sécurité, l'organisation ne peut pas faire son travail.

Nous appelons toutes les parties au conflit à veiller à ce que la Mission spéciale d'observation de l'OSCE puisse bénéficier d'un accès sûr et sans entraves, comme en dispose l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk. Ces dispositions doivent être respectées. Nous appelons de nouveau la Russie à user de son influence auprès des groupes séparatistes pour qu'ils respectent ce qui a été convenu.

En outre, en l'absence de rapports demandés par le Secrétaire général sur la situation sur le terrain, la Mission spéciale d'observation est la mieux placée pour fournir des rapports précis sur l'application du cessez-le-feu, et est une importante source d'informations pour permettre au Conseil de rester saisi en bonne et due forme de la situation.

M. Delattre (France) : Je salue la présence de M. Ivica Dačić, Ministre des affaires étrangères de Serbie, que je remercie de sa présentation, et je félicite son pays pour son accession à la présidence en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2015.

Il y a un an, jour pour jour, nous abordions pour la première fois devant le Conseil la situation en Ukraine (voir S/PV.7117). La crise qui y était née demandait que l'OSCE y joue tout son rôle, puisque l'OSCE se trouvait dans une position unique pour surmonter les préoccupations des uns et des autres. Dans cette situation, l'OSCE a su prendre toute la mesure de la responsabilité qui lui incombait en déployant une Mission d'observation spéciale et en devenant partie aux accords de Minsk, signés par sa représentante spéciale, M^{me} Heidi Tagliavini.

En effet, face à une situation sécuritaire et humanitaire qui demeure très préoccupante, notre responsabilité collective était de tout mettre en œuvre pour faire taire les armes et parvenir à un accord. C'est le sens de la démarche que le Président de la République française et la Chancelière allemande ont entreprise depuis plusieurs semaines. La semaine dernière, avec sa résolution 2202 (2015), le Conseil de sécurité a endossé les accords de Minsk, apportant tout son poids et toute son autorité aux obligations contractées par les parties. L'OSCE doit continuer de jouer tout son rôle en assurant la bonne mise en œuvre de l'ensemble des accords de Minsk, qui font désormais partie d'une résolution du Conseil.

Hier, l'OSCE a été destinataire du document arrêté par les Ukrainiens et les séparatistes, exposant le détail du retrait des armes lourdes. L'accord est un premier pas positif en vue de la mise en œuvre de ce point de l'accord de Minsk. Il doit être mis en œuvre immédiatement. En application de ce dernier, la Mission spéciale d'observation en Ukraine de l'OSCE doit y être pleinement impliquée. Elle devra contrôler et vérifier le retrait des armes lourdes. Son rôle ne saurait être limité aux patrouilles conjointes le long de la ligne de contact demandées par la commission de contrôle du

cessez-le-feu, selon les informations transmises par les parties.

Au terme d'une réunion ce matin à Paris, les ministres des affaires étrangères de l'Ukraine, de la Russie, de l'Allemagne et de la France, en format « Normandie », les quatre ministres demandent, notamment, le renforcement de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE et l'extension de son mandat, avec des personnels, de l'équipement et des financements supplémentaires. Il est plus que normal que l'OSCE puisse, dans cette tâche, compter sur le soutien de l'ONU, qui dispose d'une expertise et de capacités reconnues. Des canaux existent d'ores et déjà pour que les deux organisations puissent s'appuyer mutuellement. Nous nous tenons à la disposition de l'une et de l'autre pour explorer les moyens et les formes d'amélioration de cette coopération. Le Chapitre VIII de la Charte offre le cadre idoine de ce dialogue, que le Conseil a su utiliser avec succès dans d'autres circonstances.

Au-delà de l'Ukraine, la coopération entre l'OSCE et l'ONU embrasse un large champ d'actions et de situations. De l'Asie centrale à la Bosnie, en passant par la Géorgie et le Kosovo, l'OSCE et l'ONU ont démontré leur capacité à travailler en bonne entente. Cette complémentarité tient premièrement à la conception multidimensionnelle de la sécurité qui est celle de l'OSCE. L'OSCE, à travers ses missions de terrain, est présente dans les Balkans, dans le Caucase et en Asie centrale. Elle œuvre souvent aux côtés de l'ONU, dans plusieurs domaines.

Dans les Balkans, l'OSCE, en pleine collaboration avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, a permis aux électeurs du Kosovo de participer pacifiquement aux scrutins de juin 2014. Au-delà, nous soutenons la priorité donnée par la Serbie à la gestion de l'eau, question centrale dans une région affectée par les inondations, et dont l'OSCE traitera lors de son forum pour les questions économiques et environnementales.

Dans le Caucase, l'OSCE travaille à la promotion du dialogue et la restauration de la confiance. La France est particulièrement engagée, au titre de la co-présidence du Groupe de Minsk, avec les États-Unis et la Russie, à aider l'Arménie et l'Azerbaïdjan à trouver un règlement pacifique au conflit du Haut-Karabakh. Nous prenons acte de l'engagement de la présidence serbe à contribuer à cette tâche en promouvant le dialogue entre les parties.

Sur la Géorgie, la France apporte par ailleurs son soutien aux discussions de Genève et au rôle joué par l'OSCE, aux côtés de l'Union européenne et de l'ONU dans ce forum. Nous réaffirmons notre soutien à l'intégrité territoriale de la Géorgie et rejetons les accords de rapprochement signés avec les régions séparatistes d'Abkhazie et d'Ossétie du sud. Nous exhortons les parties à ne pas remettre en cause par leurs actes et leurs paroles le format de dialogue établi. Nous saluons également la volonté de la présidence serbe de relancer une discussion sur la présence de l'OSCE sur place, dont l'organisation institutionnelle reste à déterminer.

Par-delà chacune de ces problématiques, nous nous félicitons de l'ambition affichée par la Serbie de tirer pleinement profit des missions de terrain de l'OSCE pour qu'une assistance adaptée aux besoins des pays hôtes soit apportée en matière économique et environnementale.

Deuxièmement, les réflexions sur les aspects politico-militaires engagées dans le cadre de l'OSCE contribuent au progrès global de la sécurité, dont le Conseil reste la pierre angulaire. Nous saluons la volonté de la présidence serbe, à la suite de la Suisse, de moderniser le Document de Vienne de 2011 relatif aux mesures de confiance et de renforcement de la sécurité. De même, nous saluons son intention d'encourager la mise en œuvre du code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires, essentiel pour assurer le contrôle démocratique des forces armées et de sécurité.

Nous notons avec satisfaction le souhait de la présidence serbe de poursuivre les discussions autour des questions de réforme et de gouvernance des systèmes de sécurité, comme cela se fait aussi à l'ONU. De même, nous attendons avec impatience les événements organisés par la présidence serbe autour de la lutte contre les menaces transnationales, thème dont le Conseil s'est aussi saisi.

L'avenir de l'OSCE et de son dialogue avec l'ONU sera marqué cette année par une commémoration importante : celle du quarantième anniversaire de l'Acte final de Helsinki. La France soutient pleinement le dialogue initié au Conseil ministériel de Dublin sur l'avenir politique de l'OSCE dans le cadre du processus «Helsinki+40». Nous souscrivons à l'analyse de la présidence serbe qu'un renforcement des efforts est nécessaire en matière d'état de droit, de liberté d'expression, de liberté des médias et de protection des minorités nationales, autant de thèmes sur lesquels, depuis 40 ans, les États de l'OSCE s'engagent.

L'OSCE couvre un vaste espace, de Vancouver à Vladivostok, de partage de valeurs communes, un espace marqué par la conviction que la sécurité de l'espace euro-atlantique et euro-asiatique va de pair avec la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit. Ces valeurs sont également au cœur du projet de l'ONU.

Je voudrais terminer en adressant une nouvelle fois à la Serbie tous les vœux de succès pendant sa présidence et l'assurer du plein soutien de la France.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Dačić, premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, pour son exposé en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Comme il l'a indiqué, il en assume la présidence durant la pire crise liée à la sécurité européenne depuis la fin de la guerre froide. Je voudrais donc axer mes observations sur l'Ukraine et le rôle de l'OSCE dans cette crise.

Ces derniers mois, le travail réalisé par la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe déployée en Ukraine, conduite par l'Ambassadeur Apakan, a été extrêmement précieux en donnant une certaine visibilité aux obstacles à la paix et à la sécurité qui persistent dans l'est de l'Ukraine. Je salue l'action de l'OSCE et exprime notre plein appui à la Mission et à Heidi Tagliavini, Représentante spéciale de la présidence en exercice de l'OSCE pour l'Ukraine. Nous considérons que le rôle de la Mission devrait être considérablement renforcé.

La semaine dernière, le Conseil a adopté la résolution 2202 (2015), par laquelle il approuve l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk et souligne l'importance de parvenir à un cessez-le-feu général dans l'est de l'Ukraine. Néanmoins, dans les jours qui ont suivi l'accord signé à Minsk le 12 février, la Mission spéciale d'observation de l'OSCE a observé des violations constantes du cessez-le-feu qui menacent de déstabiliser davantage l'est de l'Ukraine et de mettre en péril les Accords de Minsk dans leur ensemble.

À Minsk, ont été préconisés un cessez-le-feu à compter du 15 février et le retrait des armes lourdes à partir du 16 février. Pourtant, 40 minutes à peine après son entrée en vigueur, le cessez-le-feu a volé en éclats à cause d'une offensive séparatiste appuyée par

les Russes ciblant Debaltseve. Le 19 février, les forces ukrainiennes se sont retirées de la ville. De nombreux soldats ukrainiens ont été tués ou blessés. La présence permanente de matériel militaire russe, y compris les lance-roquettes Ouragan et des chars T-72 autour de Debaltseve, montre que l'engagement pris par la Russie de retirer les unités armées étrangères, un élément clef de l'accord de Minsk, n'a pas été respecté. L'OSCE a fourni des informations selon lesquelles des convois franchiraient toujours la frontière internationale et que les bombardements se poursuivent à Donetsk et à Louhansk, ce qui constitue une violation flagrante du cessez-le-feu.

Il y a quelques faits encourageants. Nous nous félicitons de l'échange de plusieurs prisonniers ce week-end entre les forces armées ukrainiennes et les séparatistes appuyés par la Russie. Néanmoins, de nombreux autres sont toujours détenus, y compris la pilote ukrainienne Nadiya Savchenko. À l'évidence, cela n'est toujours pas suffisant.

Nous saluons les efforts faits par la Mission spéciale d'observation de l'OSCE pour exécuter son mandat dans des circonstances difficiles. Nous sommes extrêmement préoccupés par les informations concernant l'attitude agressive de séparatistes à l'égard de la Mission le 22 février, quand un commandant séparatiste, au point de contrôle de Kievski, dans la ville de Donetsk, a menacé de tuer les observateurs. Le même jour, un drone de la Mission essayant de surveiller le respect de l'ensemble de mesures adoptées à Minsk dans la zone entourant l'aéroport de Donetsk a été bloqué de manière délibérée et constante. L'obstruction et les menaces dirigées contre la Mission sont inacceptables. Le Conseil appuie pleinement le travail de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE, et nous devons tous condamner catégoriquement les actes des séparatistes qui tentent d'entraver son travail.

Le Conseil a déjà observé ce type de comportement par le passé. Nous nous rappelons de quelle façon les séparatistes ont compromis l'accord de Minsk de septembre, de manière cynique et systématique. Nous nous souvenons comment la ligne de contact n'a pas été respectée et a été redessinée lorsque les séparatistes se sont emparés d'un autre territoire ukrainien, couvrant 550 kilomètres carrés, et nous nous rappelons de quelle façon le bombardement aveugle de civils a amené le conflit à Marioupol et à Volnovakha. En tant que signataire des Accords de Minsk, la Russie doit veiller à ce que les forces séparatistes respectent le

cessez-le-feu, et elle doit tenir l'engagement qu'elle a elle-même pris de retirer du territoire ukrainien toutes les armes lourdes qu'elle leur a fournies ainsi que ses unités armées.

L'influence de la Russie peut également concourir à accélérer l'échange de tous les prisonniers et à garantir que tous les soldats actuellement détenus soient traités humainement. Elle peut aussi permettre à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine de poursuivre son important travail de surveillance du cessez-le-feu et d'autres dispositions des Accords de Minsk. Mais à ce jour, nous n'avons vu que peu de signes de la part de Moscou attestant de sa volonté de s'engager de manière constructive. La Russie a refusé que la mission de surveillance de la frontière de l'OSCE soit étendue pour permettre la surveillance de toutes les frontières internationales, laissant ainsi des centaines de kilomètres de frontière ouverts à l'afflux d'armes et de soldats. Elle continue d'interdire à l'OSCE, notamment au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et au Haut-Commissaire pour les minorités nationales, tout accès en Crimée.

Près d'un an après l'annexion illégale de la Crimée, nous nous retrouvons face à une crise qui s'est étendue bien au-delà de la mer Noire et menace désormais la sécurité de la région ainsi que la crédibilité du Conseil de sécurité. Ce mode de comportement de la Russie nous est familier : de la Géorgie à la Moldavie, des accords ont été conclus, des cessez-le-feu convenus et les gains territoriaux consolidés. En Ukraine, les accords ont été systématiquement violés au bout de quelques jours. La violence a repris, de même que la campagne pour s'emparer de nouveaux territoires. Outre leur terrible coût humain, ces agissements ont de profondes conséquences sur les relations internationales.

Il n'est dans l'intérêt de personne de revenir à l'ère où les accords entre les dirigeants n'avaient aucune valeur. Les organisations telles que l'OSCE et l'ONU ont été fondées sur les principes du dialogue et du respect de la paix et de la stabilité. La Serbie, dans le cadre de sa présidence en exercice, a déployé des efforts bienvenus pour encourager le respect des principes de l'OSCE en dépit des tentatives continues de certains États de saper ces principes. Le Conseil de sécurité doit suivre cet exemple et faire en sorte que toute nouvelle violation des Accords de Minsk et toute nouvelle érosion des principes qui unissent ses membres ne restent pas sans conséquence. Nous allons travailler avec nos partenaires de l'Union européenne pour veiller à ce que

les sanctions restent en place tant que la Russie n'aura pas démontré son clair attachement à ces principes fondamentaux.

M^{me} Alingue (Tchad) : Je voudrais remercier M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie et Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de son exposé et lui souhaiter plein succès dans sa nouvelle mission.

La fin de la guerre froide a vu l'émergence d'un nouvel ordre mondial où le maintien de la paix et de la sécurité internationales est devenu beaucoup plus complexe. Dans un monde multipolaire, et malgré une vision et une capacité globales, l'ONU a de plus en plus recours à la coopération des organisations régionales et sous-régionales pour atteindre les objectifs de la paix et de la stabilité mondiales. Dans cette perspective, les dispositions du Chapitre VIII de la Charte définissent le cadre de coopération de l'ONU et des organisations régionales, particulièrement l'OSCE, qui joue un rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité en Europe.

À cet égard, nous félicitons l'OSCE pour les efforts de médiation, d'évaluation et de contrôle afin de limiter au minimum les impacts de la crise en Ukraine et dans la région. Ce travail est réalisé dans des conditions très difficiles, telles que les menaces ou les kidnappings dont sont victimes les membres de son personnel. Face à la résurgence des combats après l'adoption, le 17 février, de la résolution 2202 (2015), appuyant l'ensemble de mesures en vue de l'application du Mémoire de Minsk et du Protocole de Minsk pour une solution pacifique du conflit en Ukraine, le Tchad encourage l'OSCE à redoubler d'efforts afin de parvenir à un cessez-le-feu et à une cessation totale des hostilités, ainsi qu'à la mise en œuvre desdits accords.

Le Tchad est préoccupé par la grave situation qui prévaut dans l'est de l'Ukraine, où la population civile continue à se trouver bloquée entre les feux croisés des combats. Nous exhortons les parties en conflit à la retenue et réaffirmons que la solution de sortie de crise ne peut être que politique, dans le respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance de l'Ukraine.

Toujours concernant l'Ukraine, nous félicitons la Mission spéciale d'observation de l'OSCE de son appui concernant le crash du vol MH17 de la Malaysia

Airlines, notamment avec l'accompagnement des experts sur les lieux du drame afin de leur permettre de réaliser les travaux de récupération des corps et d'investigation sur les causes de l'accident, malgré les difficultés rencontrées dans cette zone de conflit.

Outre l'Ukraine, nous saluons le rôle joué par l'OSCE en matière de dialogue national, de consolidation de la paix, d'état de droit et de restauration des liens de confiance dans la région. En effet, les conflits et les crises survenus en Europe au cours des années 90 ont profondément marqué et divisé les peuples et les communautés de la région des Balkans. La reconstruction de ces liens de confiance est une base fondamentale de la paix et de la stabilité dans la région. À cet effet, nous encourageons le travail réalisé par l'OSCE dans le nord du Kosovo, entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et en faveur de la reprise des négociations dans le cadre du processus «5+2» sur le dossier de la Transnistrie.

Dans le domaine de l'assistance humanitaire, nous félicitons également l'OSCE pour l'aide apportée lors des terribles inondations en Bosnie-Herzégovine, en Serbie et en Croatie en mai 2014, qui ont laissé des centaines de milliers de personnes sans abri et désœuvrées. Malgré l'efficacité et les succès des actions et des interventions menées par l'OSCE, celles-ci sont confrontées à la complexité et à la diversité des menaces. Le Tchad se félicite que dans les priorités de la présidence serbe soit inclus le thème des attaques et des menaces terroristes, dont plusieurs pays de la région ont été cruellement victimes. Une attention particulière doit être portée au phénomène des combattants terroristes étrangers et de la résurgence de l'extrémisme violent ainsi que de la radicalisation des conflits.

En Afrique, la stratégie dans le Sahel pour lutter contre le terrorisme est axée sur une approche intégrée, qui inclut les aspects économiques, sociaux et humains, particulièrement en faveur de la jeunesse. En ce sens, nous saluons la volonté et les efforts de l'OSCE en vue de la prise en charge de la jeunesse, notamment en ce qui concerne l'emploi, sa participation à la vie politique et son inclusion aux processus de prise de décisions pour contrecarrer le recrutement des jeunes par les réseaux et organisations terroristes.

Les attaques contre les organes de presse nous rappellent et continuent à rendre manifeste le besoin de préserver et de promouvoir la liberté d'expression et la protection des journalistes, tout comme la promotion des principes de l'égalité entre les sexes, des droits des

minorités, de la tolérance et de la non-discrimination. Nous nous félicitons de la prise en compte des menaces telles que la criminalité transnationale organisée, la traite des êtres humains et la migration illégale, la corruption, les problèmes liés à la gouvernance de l'eau ou encore les catastrophes naturelles. Parce que les thèmes sont transversaux et récurrents dans plusieurs régions du monde, et particulièrement en Afrique, nous encourageons l'OSCE à étendre sa coopération à d'autres organisations régionales, et notamment à partager son expérience avec l'Union africaine.

Pour terminer, je voudrais souligner que tous ces acquis et ces perspectives font de l'OSCE un allié clef de l'ONU. La recherche de la paix et de la stabilité requiert une connaissance du terrain et des causes profondes des conflits. L'expertise et la légitimité de l'OSCE, avec la célébration cette année du quarantième anniversaire de l'Acte final d'Helsinki, consolident les fondements de cette action collective pour la paix et la stabilité du monde.

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter S. E. M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, de son accession à la présidence en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour l'année 2015. Nous le remercions vivement de l'exposé qu'il nous a présenté aujourd'hui sur les priorités de l'OSCE sous sa présidence. Nous saluons son prédécesseur, M. Didier Burkhalter, de la Suisse, qui a présidé l'OSCE en 2014 et a énoncé des priorités claires pour faire progresser l'organisation.

L'OSCE est une composante clef du dispositif de sécurité de l'Europe. Le rôle important qu'elle joue dans l'instauration de relations fortes et fondées sur la coopération entre ses États membres ressort clairement de l'exposé que nous venons d'entendre. L'OSCE enregistre des progrès notables en tant qu'organisation régionale et coopère étroitement avec l'ONU dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Le Nigéria se réjouit de la très grande priorité que le Président en exercice a donnée aux accords conclus entre les parties dans l'optique de parvenir à un règlement pacifique de la crise en Ukraine. Nous croyons que le processus de mise en œuvre du cessez-le-feu en cours dans le cadre des accords de Minsk peut être renforcé grâce à l'appui et à l'expertise de l'OSCE. En

conséquence, nous encourageons toutes les parties à coopérer avec la Mission d'observation de l'OSCE en Ukraine. Le Nigéria souhaite que la médiation, le dialogue et la coopération se voient accorder une place prioritaire dans la recherche d'une solution durable à la crise en Ukraine.

Le Nigéria salue les efforts déployés par l'OSCE pour aider l'Azerbaïdjan et l'Arménie à trouver une solution pacifique aux conflits au Haut-Karabakh et en Ossétie du Sud. Nous nous félicitons également de l'appui accordé par l'Organisation au dialogue établi, sous l'égide de l'Union européenne, entre Belgrade et Pristina. Nous engageons instamment l'OSCE à intensifier ses efforts, dans la mesure de ses capacités, afin d'aider l'ONU à mettre fin aux conflits armés dans la région.

Le Nigéria appuie le travail mené par l'OSCE pour prévenir le terrorisme et lutter contre l'extrémisme violent et la radicalisation. La nature changeante du terrorisme et le fait qu'il soit plus diffus – divers groupes cherchant à tirer profit des vulnérabilités sociales, économiques et de gouvernance – ont contraint le Conseil de sécurité et l'ONU à reconnaître qu'il est indispensable de lutter

contre l'extrémisme violent pour prévenir la propagation du terrorisme. À cette fin, le recours à la police de proximité adopté par l'OSCE est d'une importance capitale. Nous prenons bonne note du résultat positif de l'atelier parrainé par l'OSCE et le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, qui s'est tenu pendant deux jours à Vienne en octobre 2014 et qui a porté sur la promotion, dans le cadre

de la lutte contre le terrorisme, d'une approche soucieuse d'égalité des sexes et basée sur les droits de l'homme. Le Nigéria appuie avec force toute stratégie qui donne aux femmes les moyens de contribuer à la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation. Nous sommes fermement attachés à la protection des droits de l'homme et des libertés civiles dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Enfin, le Nigéria félicite l'OSCE d'avoir adopté une approche pluridimensionnelle en matière de sécurité, ce qui lui confère une plus grande adaptabilité et lui a permis d'apporter d'importantes contributions à la paix, à la sécurité et aux progrès en Europe.

M. Omaish (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée souhaiter la bienvenue à S. E. M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre

et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et le féliciter pour son accession cette année au poste de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous sommes convaincus que les relations solides et productives que la Serbie entretient, notamment avec les États concernés par des conflits qui relèvent de la compétence de l'OSCE, lui permettront, au cours de sa présidence, d'établir des communications entre les parties et de créer les conditions propices au règlement global de ces conflits au travers de la coopération.

L'OSCE, dont la composition est sans pareil, est à même de jouer un rôle vital et fondamental, notamment dans le contexte des conflits en Europe et en Asie centrale. Par le biais des efforts qu'elle déploie pour régler les conflits, qu'ils soient intra-étatiques ou régionaux, l'OSCE a, depuis sa création, cherché à trouver des solutions et à remédier à nombre de conflits qui, sans les efforts menés conjointement par cette organisation et d'autres membres de la communauté internationale, se seraient intensifiés et auraient duré bien plus longtemps.

Compte tenu des buts et objectifs de l'OSCE, la Jordanie appuie toutes les formes de coopération entre cette organisation et l'ONU, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et des objectifs qui y figurent, notamment ceux qui visent à rendre le monde turbulent d'aujourd'hui plus sûr, plus stable, plus pacifique, plus inclusif et non discriminatoire.

La Jordanie appuie également le rôle de l'OSCE qui maintient ouvertes des voies diplomatiques entre les parties en conflit et sert ainsi de forum de communication entre elles. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt que de nouveaux progrès soient enregistrés dans les efforts visant à régler le conflit en cours entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie via les bons offices de l'OSCE, étant donné le rôle de chef de file qu'elle assume dans ce conflit par l'entremise du Groupe de Minsk, en lui trouvant une solution pacifique qui respecte l'unité et la souveraineté des territoires azerbaïdjanais internationalement reconnus et mette un terme aux souffrances des réfugiés liés à ce conflit. Elle doit reposer sur les diverses résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et l'OSCE.

Nous saluons également le rôle positif joué par l'OSCE dans le conflit ukrainien depuis qu'il a commencé, notamment sa facilitation de la communication et du dialogue entre les parties prenantes

et ses efforts visant à proposer des mesures tangibles sur le terrain pour désamorcer la situation et préparer la voie à un règlement pacifique et durable.

La promotion des droits de l'homme, de l'état de droit et de la démocratie dans les pays sortant d'un conflit est primordiale à la consolidation d'une paix durable dans ces communautés. Nous ne pouvons donc pas ignorer le rôle de l'OSCE en la matière, ainsi que ses nombreux efforts et initiatives visant à mettre fin aux conflits et aux tensions, en particulier dans le Caucase méridional et en Afghanistan, et jusqu'aux Balkans où nous espérons que, sous la présidence actuelle de l'OSCE, des relations de bon voisinage se mettront en place.

Comme les membres du Conseil le savent bien, la question de la sécurité, dans son sens le plus large, est la priorité et la préoccupation principales de l'OSCE, notamment lorsqu'elle tient ses débats périodiques. Parmi les principales menaces posées à notre sécurité commune aujourd'hui sont celles liées au terrorisme et aux entités terroristes qui menacent la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, la Jordanie appelle à une coopération renforcée avec les organisations compétentes, dont l'OSCE, dans le cadre d'une lutte internationale unifiée contre le terrorisme au travers d'une approche globale et efficace visant à lutter contre ce fléau et à sauver le monde de cette menace.

En conclusion, je voudrais réaffirmer que la Jordanie, en tant que Membre actif de l'ONU et que partenaire méditerranéen de l'OSCE, ne ménagera aucun effort pour promouvoir la coopération entre ces deux organisations et les appuyer dans tous les domaines, notamment les droits de l'homme, le désarmement, l'environnement et la lutte contre les conséquences des catastrophes naturelles.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons la bienvenue à S. E. M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie à cette séance du Conseil de sécurité et le remercions pour sa présentation des priorités qui seront celles de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sous sa présidence. Nous souhaitons plein succès à la Serbie dans l'exécution de ces responsabilités.

La coopération avec les arrangements régionaux renforce les efforts déployés par l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité internationales, prévenir les conflits et rétablir la stabilité dans les situations d'après-conflit.

Le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies prévoit un cadre approprié à la promotion d'une plus grande participation des arrangements régionaux aux questions ayant trait à la paix et à la sécurité internationales sous l'autorité du Conseil de sécurité.

Quarante années après la conclusion de l'Acte final d'Helsinki, important accord de stabilisation visant la coexistence pacifique au milieu de la guerre froide, nous saluons le rôle important joué par l'OSCE dans le renforcement de la sécurité et de la coopération en matière d'alerte rapide, de prévention des conflits, de gestion des crises et de relèvement après les conflits, qui prouve l'importance clef que continue d'avoir cette organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales en tant que solide partenaire de l'ONU dans les régions euro-atlantique et eurasiennne.

L'Angola tient à saluer également le rôle important que joue l'OSCE dans les processus de transition au sortir des conflits, notamment en aidant à favoriser le dialogue entre les populations kosovares, en contribuant à un vaste ensemble de réformes dans les pays des Balkans occidentaux, ainsi que par les efforts constants que déploient les coprésidents du Groupe de Minsk, en son sein, pour aider l'Azerbaïdjan et l'Arménie à trouver un règlement pacifique au conflit au Haut-Karabakh. Nous prenons également acte du rôle positif joué par l'OSCE en Ukraine, et en particulier du rôle joué par la Représentante spéciale du Président en exercice de l'OSCE, l'Ambassadrice Heidi Tagliavini, et la Mission spéciale d'observation de l'Organisation dans le but de réduire les tensions et de favoriser la paix, la stabilité et la sécurité.

Nous appuyons l'appel lancé par le groupe de contact trilatéral à toutes les parties au conflit en Ukraine, afin qu'elles respectent et garantissent pleinement la sûreté et la sécurité du personnel de la Mission spéciale d'observation. Nous comptons que l'OSCE sera en mesure d'apporter une contribution positive à la mise en œuvre de l'ensemble de mesures convenues à Minsk le 12 février et que le respect du cessez-le-feu permettra de poursuivre la mise en œuvre de l'ensemble de mesures convenues et d'établir la paix en Ukraine.

Nous nous félicitons des priorités énoncées par la Serbie dans le cadre de sa présidence de l'OSCE, et nous notons l'importance particulière qu'elle attache à la coopération régionale et interrégionale et à un traitement équilibré des trois dimensions de la sécurité dans le cadre de l'OSCE, à savoir les aspects politique

et militaire, économique et environnemental, et, enfin, humain, aux fins de la gestion des conflits et des causes profondes des problèmes liés à la sécurité.

L'Angola attache une grande importance au mandat de l'OSCE et voudrait engager l'OSCE à renforcer sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales africaines dans le cadre du partage des responsabilités face aux problèmes de la lutte contre le terrorisme, de la cybersécurité, de la criminalité transnationale organisée, du trafic de drogues, de la traite d'êtres humains, du trafic d'armes, des combattants terroristes étrangers, de l'extrémisme violent et de la radicalisation, et en particulier de la radicalisation des jeunes.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La délégation de la République bolivarienne du Venezuela vous remercie, Monsieur le Président, de la convocation de la présente séance d'information. Elle remercie également le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Ivica Dačić – auquel elle souhaite la bienvenue – de son exposé, où il a mis en exergue les activités de l'Organisation qu'il préside, ainsi que les priorités de son pays dans le cadre de sa présidence. En félicitant la Serbie de son accession à la présidence de l'OSCE, notre pays est d'ores et déjà certain qu'elle en dirigera les travaux avec succès aux fins du règlement des conflits dans la région. Elle peut compter, dans cette optique, sur tout l'appui de notre pays.

La République bolivarienne du Venezuela appuie le principe de règlement pacifique des différends, conformément au droit international, en vertu duquel la négociation directe constitue le moyen le plus adapté. De même, nous avons souligné à différentes occasions que la médiation des organisations régionales était l'une des voies de règlement négocié des conflits, en appuyant, ce faisant, les efforts déployés par l'OSCE. Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies nous donne la possibilité de favoriser une action efficace sur le terrain grâce à la contribution des organisations régionales et sous-régionales, et l'OSCE, compte tenu de la triple dimension de ses travaux dans le domaine de la sécurité, dispose d'outils importants pour répondre aux défis internationaux et œuvrer en faveur de la stabilité et de la paix. Cette coopération doit toujours s'accompagner d'un respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies, et de dialogues réguliers,

dans un cadre de coordination et de complémentarité, de façon à éviter les doubles emplois et le chevauchement des efforts dans les différents domaines d'action.

Nous reconnaissons que l'OSCE a joué un rôle important dans le rapprochement des peuples par le dialogue, ce qui se traduit par le fait que, en dépit de la diversité de ses 57 États participants, l'OSCE a réussi à surmonter les divergences grâce à un modèle inclusif, et qu'elle a pu obtenir d'importants consensus dans différentes situations qui le nécessitaient.

Nous constatons avec satisfaction que, durant sa présidence, la Serbie entend continuer d'œuvrer dans le sens du règlement pacifique des conflits, du renforcement de la confiance, de la solidarité, de la responsabilité et de la coopération, tous éléments particulièrement essentiels en ce moment, notamment dans des situations comme le différend qui oppose l'Arménie à l'Azerbaïdjan, dans lequel existent des résolutions du Conseil de sécurité qui doivent être mises en œuvre, dans le cadre d'un processus de négociation entre les parties. Nous reconnaissons aussi le rôle fondamental que joue l'OSCE dans la situation de conflit en Ukraine, où elle a pris d'importantes initiatives diplomatiques. Concernant la situation en Ukraine, nous voulons réitérer notre appui aux accords de Minsk souscrits par les chefs d'État russe, ukrainien, français et allemand, qui sont la seule façon d'apporter une solution politique à ce conflit. Nous insistons sur la nécessité de respecter le cessez-le-feu, de ne pas escalader le conflit, et de permettre, au-delà des intérêts extra-régionaux, que les accords soient mis en œuvre et que soit maintenue une continuité des efforts diplomatiques en faveur de la paix. Nous refusons le discours de la guerre. Nous pensons qu'il faut donner une chance au règlement pacifique de ce conflit et à un processus de paix qui permette de s'occuper de la situation humanitaire des civils, de s'occuper des victimes du conflit et de se pencher sur les raisons profondes de ce dernier.

Nous devons continuer d'œuvrer à la prévention des conflits et à un système d'alerte rapide, en complément des principes de l'OSCE, et ce dans une démarche multidimensionnelle visant à faire face aux problématiques actuelles dans le cadre d'un système international complexe et multiforme. En ce qui concerne les relations entre l'OSCE et l'Organisation des Nations Unies, notre pays appuie le processus engagé au sein de l'Organisation afin de mettre plus efficacement en adéquation les missions sur le terrain avec les besoins spécifiques de chaque pays d'accueil,

toujours sur la base de l'étroite coordination qui doit exister avec l'ONU en général et le Conseil de sécurité en particulier.

De même, nous sommes sûrs que l'OSCE, sous la direction de la Serbie, pourra jouer un rôle important dans la coopération en matière de lutte contre les menaces transnationales, le terrorisme international – que nous condamnons sous toutes ses formes –, la criminalité organisée, le trafic de drogues, la traite des personnes, la migration illégale, ainsi que pour l'encouragement de la tolérance et du dialogue entre les cultures. Elle peut également aider efficacement à combattre la xénophobie et la discrimination, et à garantir les droits des minorités nationales, religieuses et linguistiques.

Enfin, nous espérons que ces voies de communication et de coordination entre l'Organisation des Nations Unies et l'OSCE seront renforcées, et ce, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité au Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Dačić, et je le remercie de son exposé sur les activités menées par l'OSCE sous la direction de la Serbie. Le partenariat qui existe entre l'OSCE et l'ONU revêt une importance critique et nous nous félicitons de cette occasion d'entendre les priorités que s'est fixées l'OSCE.

L'OSCE a assumé un ensemble de responsabilités très difficiles et importantes en Ukraine, et nous approuvons énergiquement l'accent que continue de mettre le Président en exercice sur la médiation de l'Organisation dans le processus de paix en Ukraine et sur son rôle d'observateur impartial dans les accords de septembre 2014 et l'ensemble de mesures signé à Minsk en février 2015 en vue de l'application des Accords de Minsk.

Bien évidemment, la détermination et les efforts de l'OSCE ne peuvent pas à eux seuls permettre de traduire les engagements figurant dans les nombreux documents qui ont été signés à Minsk en réalités concrètes sur le terrain. Toutefois, l'OSCE est particulièrement bien placée pour éclairer la situation s'agissant de ceux qui sabotent les efforts en faveur de la paix. Il n'est donc pas surprenant qu'en plus d'avoir mené maintes attaques contre les positions ukrainiennes situées bien au-delà de la ligne de contact établie de commun accord et refusé de procéder au retrait des combattants étrangers, du matériel militaire et des armes lourdes à maintes

reprises, les séparatistes appuyés par la Russie aient également interdit à maintes reprises aux observateurs de l'OSCE l'accès aux zones pour lesquelles ils avaient pris l'engagement de garantir l'accès. Cela doit cesser.

Il est impératif que les observateurs de l'OSCE soient autorisés à mener leurs activités en toute sécurité et bénéficient d'un accès sans entrave à toutes les zones afin d'assurer un suivi efficace des termes du cessez-le feu et du retrait ultérieur des armes lourdes, des troupes et des mercenaires étrangers, conformément aux Accords de Minsk et à la résolution 2202 (2015), que nous avons adoptée la semaine dernière.

Aux termes du Mémorandum de Minsk, les observateurs de l'OSCE sont censés être autorisés à assurer le suivi et la vérification du cessez-le-feu et à surveiller les zones de sécurité dans les régions frontalières de l'Ukraine et de la Fédération de Russie. Aux termes du Protocole de Minsk, les observateurs de l'OSCE sont censés être autorisés à assurer le suivi du cessez-le-feu, du retrait des armes lourdes et du retrait de toutes les unités armées étrangères, du matériel militaire, des militants et des mercenaires du territoire de l'Ukraine. Aux termes de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, les observateurs de l'OSCE sont censés contribuer au processus de retrait des armes lourdes et procéder au suivi et à la vérification du régime de cessez-le feu et du retrait des armes lourdes dès le premier jour de celui-ci.

Pourtant, six mois après la signature du Mémorandum et du Protocole de Minsk et près de deux semaines après la signature de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, les séparatistes n'ont pas encore donné aux observateurs de l'OSCE plein accès à toutes les zones pour qu'ils puissent assurer le suivi et la vérification du cessez-le-feu, du retrait d'armes lourdes et de combattants étrangers, ou des conditions de sécurité le long de la frontière.

Même aujourd'hui, après le siège impitoyable et fatal de la ville de Debaltseve la semaine dernière, située à environ 30 à 40 kilomètres au-delà des lignes établies aux termes des Accords de Minsk de septembre, les séparatistes n'ont pas encore garanti un accès sans entraves et sans restriction à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE dans cette ville pour qu'elle puisse observer la situation sur le terrain. Par conséquent, si nous voulons vraiment améliorer la coopération entre les organisations régionales et l'ONU, nous devrions commencer par ceci : reconnaissons que les travaux de l'OSCE sont essentiels pour que le

cessez-le-feu qui a été signé et tous les efforts en faveur de la désescalade puissent porter leurs fruits, comme en ont convenu l'ensemble des 57 États participants de l'OSCE, et prenons toutes les mesures nécessaires pour que tous les acteurs honorent les engagements qu'ils ont pris de donner à l'OSCE un accès sans entrave dans l'est de l'Ukraine et pour que toutes les parties respectent le caractère neutre de sa mission et de ses observateurs.

Il est essentiel de garantir l'accès de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE déployée en Ukraine étant donné que ses rapports ont été pour nous une source cruciale d'informations impartiales et fournies en temps opportun sur la situation dans le Donbass et notamment en ce qui concerne des incidents tels que l'attentat contre l'avion affrété pour le vol MH17, les mouvements d'armes, de troupes et de matériel d'appui de la Russie vers l'Ukraine et le bombardement de cibles civiles dans l'est de l'Ukraine.

Nous saluons les efforts consentis par l'OSCE jusqu'à présent et nous encourageons le Président en exercice à maintenir son engagement à vérifier le respect du cessez-le-feu et à s'assurer que tous les engagements pris à Minsk sont honorés, malgré les conditions très difficiles dans lesquelles la Mission mène ses activités. Il peut compter sur le plein appui des États-Unis et maintenant que la résolution 2202 (2014) a été adoptée, également sur l'appui du Conseil de sécurité en vue de l'application des Accords de Minsk.

Les États-Unis appuient fermement la démarche du Président en exercice, qui met l'accent sur le renforcement des missions sur le terrain et des institutions indépendantes de l'OSCE telles que le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, le Haut-Commissaire pour les minorités nationales et le Représentant pour la liberté des médias. Les missions sur le terrain de l'OSCE contribuent à nos efforts collectifs en faveur du respect des droits de l'homme et de l'institutionnalisation de l'état de droit.

Nous nous félicitons également de l'adoption par le Conseil ministériel de l'OSCE en décembre 2014 de deux décisions sur la lutte contre le phénomène de combattants étrangers et la lutte contre les enlèvements contre rançon. Nous appuyons les efforts déployés par M. Dačić en sa qualité de Président en exercice pour promouvoir la mise en œuvre de ces décisions importantes et la poursuite des activités des missions de l'OSCE sur le terrain dans le Caucase, en Asie centrale et dans les Balkans, relatives à la lutte contre le terrorisme, notamment la lutte contre l'extrémisme violent.

Nous nous félicitons de l'intensification de la part de l'OSCE des efforts de sensibilisation et de renforcement des capacités, qui visent à promouvoir une démarche multidimensionnelle en matière de lutte contre l'extrémisme violent. Nous encourageons les diverses parties prenantes à collaborer, en particulier en ce qui concerne la jeunesse, la société civile, l'égalité, la police communautaire et les stratégies de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent fondées sur le respect des droits de l'homme. Nous remercions également le Président en exercice de son intention d'organiser en juin un sommet régional au niveau des experts pour faire le suivi de tous ces efforts.

Dernier point mais non le moindre, au cours de ces derniers mois, nous avons assisté à ce qui doit être qualifié à juste titre de manifestations alarmantes d'antisémitisme en Europe, qui vont des tirs au Musée juif à Bruxelles en passant par la terrible attaque antisémite contre un supermarché casher à Paris et les récentes profanations de grande envergure d'un cimetière juif. Face à la montée de l'antisémitisme en Europe, nous devons également renforcer notre volonté de le combattre et de le vaincre. En effet, toute organisation qui a un rôle à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité doit également lutter contre ces formes de haine qui sapent à la fois la paix et la sécurité, et comme l'histoire l'a montré à maintes reprises, l'antisémitisme en fait incontestablement partie.

Dans ce contexte, le travail important entrepris par l'OSCE pour lutter contre l'antisémitisme et l'intolérance revêt encore plus d'importance, notamment sa déclaration sur l'intensification des efforts de lutte contre l'antisémitisme, adoptée lors de la réunion ministérielle qui s'est tenue à Bâle pour donner suite à la commémoration en novembre du dixième anniversaire de la Conférence de l'OSCE sur l'antisémitisme, qui s'est tenue à Berlin.

Toutefois, malgré les événements qui se déroulaient à travers l'Europe au moment de la commémoration du dixième anniversaire de cette session inaugurale historique, le nombre de pays qui ont participé à la conférence de 2014 était inférieur d'un tiers. Bien évidemment, les réunions et les déclarations à elles seules ne peuvent pas vaincre la haine, mais elles jouent un rôle important s'agissant de mobiliser nos efforts collectifs, de galvaniser notre volonté collective et d'encourager une action collective de notre part. Les États-Unis exhortent le Président en exercice à poursuivre les efforts cruciaux déployés par l'OSCE

s'agissant de cette question, et nous encourageons les États participants de l'OSCE à contribuer au respect des engagements énoncés dans la déclaration.

Les États-Unis, en tant que membre actif de l'OSCE, demeurent pleinement attachés aux travaux importants réalisés par cette organisation. Une OSCE forte est un partenaire efficace pour l'ONU et un partenaire efficace pour notre cause en faveur de l'équité, de la sécurité, de la justice et de la paix.

M^{me} Adnin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue au Conseil à S. E. M. Ivica Dačić, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie. Je tiens à le féliciter pour son accession aux fonctions de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour 2015. Nous le remercions en outre de son exposé exhaustif, et en particulier d'avoir énoncé les priorités de l'OSCE sous la présidence de la Serbie.

L'OSCE, la plus grande organisation régionale de sécurité, composée de 57 pays d'Europe, d'Asie centrale et d'Amérique du Nord, joue un rôle crucial en contribuant à la paix, la sécurité et la stabilité en Europe, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. La Malaisie se félicite du fait que le Président en exercice de l'OSCE a réaffirmé son engagement à continuer de coopérer étroitement avec les Nations Unies pour défendre les buts et les principes énoncés dans la Charte.

Comme l'a indiqué M. Dačić, cette année marque le quarantième anniversaire de l'Acte final d'Helsinki, qui a établi les principes qui régissent les relations entre les États participants. Ces principes, parmi lesquels figurent l'égalité souveraine, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, l'inviolabilité des frontières, le règlement pacifique des différends, la non-ingérence dans les affaires intérieures et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, demeurent tout aussi pertinents aujourd'hui qu'ils l'étaient il y a 40 ans. En réaffirmant ces principes, qui constituent le fondement même des travaux de l'OSCE, nous saluons les efforts déployés par la présidence serbe pour mettre l'accent sur le dialogue et le compromis, le règlement pacifique des différends, le renforcement de la confiance, la solidarité, la responsabilité et la coopération. Nous estimons également que le mot d'ordre de la présidence serbe – « Rétablir la confiance afin

d'élaborer un programme positif pour l'avenir » – est tout à fait pertinent à la lumière des divisions et des nombreux problèmes auxquels est confrontée la région aujourd'hui.

Il y a trois semaines, la Conférence de Munich sur la sécurité a décerné un prix à l'OSCE pour sa remarquable contribution à la paix, à la stabilité et à la sécurité en Europe, et notamment ses efforts dans le cadre de la Mission spéciale d'observation déployée en Ukraine et ses initiatives diplomatiques pour mettre un terme à la crise dans ce pays. Nous la félicitons pour cette récompense méritée, compte tenu en particulier de la dangerosité de la situation sur le terrain dans l'est de l'Ukraine. La Malaisie saisit également cette occasion pour remercier sincèrement l'OSCE d'avoir facilité les efforts de récupération des corps et l'enquête sur la destruction du vol MH17 de la Malaysia Airlines dans l'est de l'Ukraine. Avec l'aide de l'OSCE, les équipes de récupération et d'enquête dirigées par les Pays-Bas ont réussi à accéder au site l'année dernière, en dépit des combats qui faisaient rage, pour récupérer la carcasse ainsi que les restes et les biens des victimes.

Nous redisons notre attachement à un règlement pacifique du conflit en Ukraine, sur la base des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous appuyons pleinement le rôle de l'OSCE en Ukraine, qui est encore plus visible depuis l'adoption le 12 février d'un ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk aux termes duquel l'OSCE est chargée de surveiller et de vérifier le respect de ces accords. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que l'OSCE s'est vu refuser l'accès à certaines zones de conflit dans l'est de l'Ukraine. Nous demandons instamment à toutes les parties concernées d'honorer les obligations énoncées dans les Accords de Minsk et approuvées par le Conseil, et de coopérer pleinement avec l'OSCE pour lui permettre de s'acquitter de son mandat.

Nous prenons note du fait que les Balkans occidentaux sont une priorité clef de la présidence serbe de l'OSCE. Nous sommes pleinement favorables au maintien de la présence de l'OSCE dans les Balkans occidentaux, notamment ses missions en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, à l'appui des processus de transition mis en place après le conflit dans cette région. En renforçant les institutions et en promouvant la réconciliation, l'OSCE joue un rôle vital puisqu'elle aide les pays des Balkans occidentaux à avancer dans

leurs réformes politiques, judiciaires, électorales, économiques et sociales.

En ce qui concerne divers conflits prolongés, notamment en Asie centrale, dans le sud du Caucase et en République de Moldova, nous espérons que l'accent mis par la présidence serbe sur le dialogue et la médiation donnera un nouvel élan aux efforts visant à régler ces conflits dans le respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et des nombreuses résolutions de l'ONU, ainsi que de l'Acte final d'Helsinki.

Nous convenons pleinement qu'il est urgent de lutter contre le terrorisme, l'extrémisme et la radicalisation, qui est l'une des priorités clefs de l'OSCE. Nous saluons par ailleurs la déclaration de M. Dačić à la réunion extraordinaire du Conseil permanent de l'OSCE tenue à Vienne le 15 janvier, dans laquelle il a affirmé que nos sociétés devaient rester unies face aux tentatives de créer des divisions fondées sur la religion. Au cours de la même réunion, il a également appelé les gouvernements à prendre les mesures qui s'imposent non seulement pour lutter contre le terrorisme et garantir la sécurité de leurs citoyens, mais également pour promouvoir la tolérance et la non-discrimination au sein de leurs sociétés.

La Malaisie espère que la présidence serbe de l'OSCE continuera d'intensifier ses efforts pour lutter contre toutes les formes de racisme, de xénophobie et de discrimination, notamment l'islamophobie. La Malaisie appelle depuis longtemps les voix de la modération à s'unir pour prendre le dessus sur ceux qui choisissent la haine, la violence et l'extrémisme. Nous condamnons une nouvelle fois énergiquement et catégoriquement tous les actes, procédés et comportements violents auxquels s'adonnent des individus ou des groupes contre des civils innocents avec l'intention de répandre la peur et la terreur à des fins religieuses, politiques ou idéologiques. Nous sommes fermement convaincus que le terrorisme doit être combattu dans le cadre d'une démarche globale, et pas nécessairement par le seul usage de la force. L'efficacité de la lutte contre le terrorisme exige de mettre en place une approche multiforme qui lutte contre les facteurs à l'origine du terrorisme et de l'extrémisme. À cet égard, nous nous tenons prêts à soutenir l'action de l'OSCE dans sa lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.

Pour conclure, nous souhaitons plein succès à la Serbie pour sa présidence en 2015. Vu de l'extérieur, la Malaisie n'étant pas membre de l'OSCE, nous constatons

que cette organisation joue un rôle plutôt discret, en coulisse, pour régler les conflits et contribuer à la paix, à la stabilité et à la sécurité en Europe. Cependant, cette approche s'est à maintes reprises avérée efficace, car elle permet de renforcer la confiance, que ce soit par les contacts établis avec les parties prenantes, les efforts de médiation entre les parties à un conflit ou le renforcement des institutions dans les sociétés qui sortent d'un conflit. Nous accordons beaucoup d'importance à la précieuse contribution de l'OSCE au maintien de la paix et de la sécurité et aux relations étroites et complémentaires qu'elle entretient avec l'ONU. Nous tenons à assurer l'OSCE de notre détermination continue à appuyer ses efforts durant la présidence de la Serbie en 2015.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je tiens à remercier M. Dačić, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, d'avoir participé à la présente séance. J'ai écouté sa déclaration avec beaucoup d'attention.

Ces dernières années, l'OSCE a pris des mesures dynamiques en matière de diplomatie préventive, de renforcement de la sécurité et de la confiance mutuelle, de médiation aux fins du règlement des conflits régionaux et de lutte contre le terrorisme. La Chine tient à l'en remercier, et elle encourage l'OSCE à poursuivre ses efforts, notamment les bons offices et la médiation, afin de régler les conflits par des moyens pacifiques et de jouer un rôle constructif dans le maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité. Le Conseil de sécurité et les organisations régionales disposent tous d'avantages et d'atouts distincts en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Chine appuie la volonté de l'ONU et du Conseil, sur la base de la Charte des Nations Unies, de continuer à renforcer la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales afin de mener une action complémentaire et de faire respecter les buts et principes énoncés dans la Charte ainsi que les normes fondamentales qui régissent les relations internationales.

En ce qui concerne la question de l'Ukraine, le Conseil de sécurité a récemment adopté la résolution 2202 (2015) à l'unanimité, manifestant ainsi le ferme appui de la communauté internationale aux efforts diplomatiques des dirigeants russes, français, allemands et ukrainiens, et à un règlement politique

de cette question. Pour régler cette question, il est impératif que d'adhérer au principe fondamental d'une solution politique, indispensable pour garantir le plein respect des droits et des aspirations légitimes des différentes ethnies qui peuplent les diverses régions de l'Ukraine. Il faut également s'efforcer de répondre aux préoccupations raisonnables des parties concernées afin de parvenir à un équilibre entre les différents intérêts. Il importe d'œuvrer à un règlement politique global, équilibré et durable dans l'intérêt fondamental des parties concernées. La Chine appelle ces dernières à agir conformément aux dispositions de la résolution 2202 (2015), à mettre pleinement en œuvre le consensus auquel sont parvenus les dirigeants des quatre pays et à s'efforcer d'apaiser rapidement la situation dans l'est de l'Ukraine pour réaliser la paix, la stabilité et le développement dans le pays.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais faire deux brefs commentaires.

Premièrement, certains membres du Conseil ont détourné la présente séance, censée être consacrée aux activités de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). La déclaration du représentant du Royaume-Uni, qui a porté entièrement sur l'Ukraine, est particulièrement regrettable. Notre collègue britannique a une fois de plus donné une description subjective et déformée des événements. Il semble que le Royaume-Uni n'a pas de vision globale du rôle de l'OSCE, ce qui illustre le fait que la Grande-Bretagne est en train de perdre de son influence sur le plan international, y compris sur le continent européen. Le représentant des États-Unis a fait une déclaration du même ordre, alors que le rôle de ce pays tout au long de la crise ukrainienne a été fondamentalement destructeur. Tout ce que nous pouvons faire maintenant, c'est espérer que les États-Unis n'essaieront pas de mettre des bâtons dans les roues des travaux du « groupe de Normandie ».

Deuxièmement, ces jours-ci ces déclarations grandiloquentes ont souvent pour objectif d'avoir un impact politique et psychologique. Le conflit en Ukraine est la crise la plus complexe que l'Europe ait connue depuis la fin de la guerre froide, et il est donc clair qu'elle doit être évaluée avec précaution. Rappelons que, même après la fin de la guerre froide, la guerre a éclaté sur

le territoire de l'ancienne République yougoslave et que l'OTAN a bombardé la Serbie. Très souvent, les causes de ces crises sont les mêmes forces qui ont provoqué la crise en Ukraine. Malheureusement, les ambitions géopolitiques de certaines puissances ont empêché l'épanouissement d'un ordre politique harmonieux sur le continent européen après la fin de la guerre froide. Nous devons en tirer les enseignements. La mission de l'OSCE est de jouer un rôle très important dans la recherche de solutions.

Le Président (*parle en chinois*) : Le représentant du Royaume-Uni a demandé la parole pour faire une deuxième déclaration.

M. Meek (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : En réponse à la remarque faite par notre collègue russe, l'accent mis sur l'Ukraine traduit la gravité de la situation qui règne sur le terrain en raison des agissements de la Russie et de l'appui de celle-ci aux séparatistes impliqués dans le conflit. Depuis le départ, les appels que nous lançons sont clairs. Nous appelons toutes les parties à observer le cessez-le-feu et à mettre intégralement en œuvre le régime défini par les accords de Minsk de septembre 2014 et du 12 février dernier. Lorsque nous constatons des violations flagrantes et unilatérales de ces accords, nous nous voyons dans l'obligation de les porter à l'attention de nos collègues du Conseil lors de séances d'information comme celles-ci.

Comme l'a dit le Représentant permanent de mon pays, 40 minutes seulement après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, les séparatistes soutenus par la Russie ont lancé un assaut final tous azimuts pour s'emparer de la ville de Debaltseve, objectif qu'ils s'étaient de toute évidence fixé dans les jours qui ont précédé l'instauration du cessez-le-feu.

Les dispositions facilitant un règlement du conflit dans l'est de l'Ukraine sont clairement énoncées dans les accords de Minsk. Nous appelons de nouveau toutes les parties, y compris la Russie, à jouer son rôle en mettant en œuvre ces accords de manière intégrale, vérifiable et transparente, et en étayant les efforts visant à désamorcer les tensions et à faire cesser la violence.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne la parole à M. Dačić pour qu'il réponde aux remarques et aux questions.

M. Dačić (*parle en serbe; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je tiens à remercier tous les États membres du Conseil de sécurité du soutien qu'ils ont exprimé à l'égard de notre présidence

de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Je tiens également à réitérer notre souhait de coopérer aussi étroitement que possible avec l'ONU, et par conséquent j'accorde une grande importance à cette séance fort utile. Je suis entièrement prêt et disposé, à l'instar de Secrétaire général de notre organisation, M. Zannier, ainsi que de mes représentants spéciaux dans diverses régions, notamment du Représentant spécial de l'OSCE en Ukraine, à participer aux activités de l'ONU et à tenir le Conseil au courant de la situation sur le terrain. L'OSCE est la seule organisation présente en Ukraine. C'est pourquoi le soutien de l'ONU est d'une importance cruciale pour les activités de l'OSCE et c'est également pourquoi je me félicite de la tenue de la présente séance.

Sans évoquer tous les domaines d'action de l'OSCE, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur plusieurs des questions inscrites à notre ordre du jour, à savoir les campagnes de lutte contre l'antisémitisme et la traite des êtres humains, et la gestion de l'eau. Je n'évoquerai pas les divers conflits gelés ou prolongés, si ce n'est pour dire que nous utiliserons les moyens existants pour résoudre certaines situations comme celles du Haut-Karabakh, de la République de Moldova et de la Géorgie.

Je tiens également à rappeler que, en ma qualité de Président en exercice, j'ai l'intention, avec mon équipe, de me rendre dans toutes les régions où l'OSCE est présente. J'ai déjà rendu visite aux missions de l'OSCE dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, au Monténégro et, aussi étrange que cela puisse paraître, également en Serbie. Dans ce contexte, je tiens à me familiariser avec tous les problèmes existants. J'entends rendre visite aux missions de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, en Albanie, au Kosovo, en République de Moldova, en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, en Ukraine bien entendu, et dans les cinq pays d'Asie centrale que sont le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, le Turkménistan, le Tadjikistan et le Kirghizistan.

Je rappelle que la Suisse a assumé la présidence de l'OSCE en 2014; avant elle, c'est l'Ukraine qui en assumait la présidence. Le Conseil ministériel de 2013 s'est tenu à Kiev deux ou trois mois seulement avant que la crise n'éclate en Ukraine, et il n'y avait aucun signe précurseur annonçant l'éruption de cette crise. Cela montre bien la complexité de la situation et combien il est difficile de planifier toute activité dans une organisation comme l'OSCE.

Nous avons adopté un budget qui nous permet de mener à bien toutes nos activités sur le terrain. Je me félicite du travail accompli par la troïka de l'OSCE – composée de l'Allemagne, de la Suisse et de nous-mêmes – et par le «groupe Normandie» – qui comprend la Russie, l'Ukraine, l'Allemagne et la France. Ce dernier s'est réuni ce matin à Paris, et toute participation, que ce soit par visioconférence, par conférence téléphonique ou par la présence personnelle de M^{me} Tagliavini ou de M. Apakan, est vitale pour nous permettre de mettre en œuvre les accords de Minsk. Je me félicite de ces accords et espère que des progrès seront réalisés sur le terrain.

J'ai discuté de la question hier avec mes homologues russe et ukrainien, M. Lavrov et M. Klimkin. Le mandat de la Mission spéciale d'observation déployée en Ukraine s'achèvera à la fin du mois de mars. Nous avons déjà commencé à réfléchir à une nouvelle mission, et deux ministres ont convenu que la Mission en cours pouvait être prorogée. Le mandat est actuellement de six mois; nous proposons qu'il soit porté à 12 mois. Nous nous sommes également demandé si le nombre d'observateurs était suffisant, et avons évoqué le sujet de l'équipement, dont il a été fait mention dans les accords mais que nous ne possédons pas. Il s'agit notamment d'images satellite, de drones et de véhicules blindés. Nous avons également abordé des sujets tels que le budget, et nous sommes penchés sur la question mentionnée par le représentant de la Lituanie, à savoir le mandat de la mission. Il reste à voir si la portée du mandat sera modifiée ou non. Nous le ferons en application des accords conclus à l'issue de négociations tenues au «format Normandie».

Je tiens à rappeler au Conseil la portée de la responsabilité confiée à la Mission spéciale d'observation. Non seulement il lui incombe de vérifier le respect du cessez-le-feu, le retrait des armes lourdes ou l'échange des otages et des prisonniers, mais il lui faudra également se pencher sur la loi d'amnistie et les mesures de grâce, le rétablissement des rapports socioéconomiques, et les questions relatives au gaz et à l'électricité, aux pensions de retraite, aux salaires et à la circulation, ainsi que sur des aspects politiques qui étaient des conditions préalables à la réalisation d'une pleine normalisation. L'accord prévoyait que les autorités ukrainiennes prendraient le contrôle de la frontière, le premier jour suivant les élections locales à Donetsk et à Louhansk, sur la base d'accords qui doivent encore être conclus par le biais de la médiation sous les auspices du Groupe de contact trilatéral. L'achèvement de la phase

de dialogue et les accords qui en résulteront, la rédaction de la constitution et le rôle de l'OSCE revêtent tous une très grande importance sur le terrain. C'est la raison pour laquelle plusieurs équipes spéciales doivent être mises en place pour s'occuper des différentes questions.

Je pense que la mission a besoin d'un appui sans réserve. Il y a, en fait, deux missions sur le terrain : d'une part, la Mission spéciale d'observation, conduite par M. Apakan; et d'autre part, la Mission d'observation aux postes de contrôle russes de Gukovo et de Donetsk, dirigée par le diplomate française, M. Picard. L'Ambassadrice de Suisse, M^{me} Heidi Tagliavini, est ma Représentante personnelle auprès du Groupe de contact trilatéral. Il est très important que nous bénéficions de l'appui de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité afin de doter ces missions de l'autorité nécessaire pour s'acquitter de leurs fonctions de manière juste et impartiale.

Nous n'avons pas beaucoup avancé en ce qui concerne le cessez-le-feu et le retrait des armes lourdes, mais nos missions doivent en vérifier le respect. On nous a dit que les parties ont commencé à mettre en œuvre le cessez-le-feu à Donetsk et à Louhansk et à retirer les armes. C'est pourquoi j'ai demandé aux parties d'accorder l'accès à nos observateurs afin qu'ils puissent vérifier les mesures prises sur le terrain et établir la vérité des faits. Je soulève cette question uniquement pour illustrer la difficulté de mener à bien une mission qui n'est ni militaire, ni de combat, mais civile.

Dans le même temps, les membres du Conseil de sécurité ou autres États Membres de l'ONU n'ont pas tous conscience de l'immensité du territoire ukrainien. C'est le deuxième plus vaste pays d'Europe. La ligne de contact est longue de 480 kilomètres. La partie de la frontière entre l'Ukraine et la Russie qui n'est pas sous le contrôle des forces ukrainiennes s'étend sur plus de 400 kilomètres. Notre mission, qui compte 350 hommes, doit être fonctionnelle et pouvoir mener à bien ses activités. Si la volonté politique existe de signer l'accord et d'adopter le plan de mise en œuvre, nous ferons tout notre possible pour l'appliquer pleinement.

À cet égard, je tiens à remercier une fois de plus le Conseil de son concours. L'OSCE considère que le soutien de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain est de la plus haute importance pour lui permettre de s'acquitter de son mandat et de désamorcer la crise en Ukraine, bien que je ne souhaite pas minimiser

l'importance des autres problèmes qui existent. Mon Secrétaire général, mes représentants spéciaux et moi-même sommes prêts à répondre à l'invitation du Conseil à participer à des débats comme celui-ci ou sur toute question d'une grande importance pour notre organisation.

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 15.